

**DÉCISION DU DIRECTEUR  
DE LA DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DES ENQUÊTES DOUANIÈRES  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.286 BA et R\*286 BA-1 ;

Article 1<sup>er</sup> – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents ayant au moins le grade de directeur des services douaniers ou un grade équivalent dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision, pour les décisions autorisant les agents de la direction à bénéficier de la protection légale de l'identité des agents des douanes prévue à l'article L.286 BA du livre des procédures fiscales, en cas de risque pour leur vie, leur intégrité physique ou celles de leurs proches, en matière de contributions indirectes.

Article 2 – La présente décision et son annexe sont publiées sur le site « [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ».

Fait à Ivry-sur-Seine, le 28 novembre 2024,

Le directeur de la DNRED

*signé*

Sébastien TIRAN

**ANNEXE** À LA DÉCISION DU DIRECTEUR DE LA DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DES ENQUÊTES DOUANIÈRES  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES DÉCISIONS AUTORISANT LES AGENTS DE LA DIRECTION À BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION LÉGALE DE L'IDENTITÉ DES  
AGENTS DES DOUANES PRÉVUE À L'ARTICLE **L286 BA** DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES, EN CAS DE RISQUE POUR LEUR VIE, LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU CELLES DE  
LEURS PROCHES, EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES,  
DU **28 NOVEMBRE 2024**

<b>Prénom NOM</b>	<b>Grade</b>
Mme Charlotte HEMMERDINGER	Administrateur supérieur des douanes et droits indirects
Mme Alice CHERIF	Administrateur des douanes et droits indirects
Mme Laurence LARHANT	Administrateur des douanes et droits indirects
M. Philippe MARNAT	Administrateur supérieur des douanes et droits indirects
M. Sébastien BOMBAL	Administrateur des douanes et droits indirects